



Le Nouveau Nuitpost

Expression Libre et Anticonformiste de la Section FOCOM Poste des Alpes-Maritimes

Juin 2014

Au Sommaire

Page 1: L'Édito

- ▶ Bancarisation du réseau:
Attention à l'arbitraire !
- ▶ Les contacts FOCOM 06

Page 2: Le réseau vu par Jean-Paul

- ▶ Les ESCI
- ▶ Zones de marché et GDCPRO
- ▶ Journées commerciales
- ▶ Recours Complément poste

Page 3: Espace cadres

- ▶ Le réseau: nos revendications
- ▶ Tentatives grossières et maladroités
- ▶ Le TPAS

Page 4: Liaisons sociales

- ▶ Les ASA familiales: Rappel
- ▶ Négociations sur le Pacte Social



L'Édito: BANCARISATION DU RÉSEAU LA POSTE: ATTENTION À L'ARBITRAIRE !

La décision a été prise par le comité exécutif de rapprocher davantage le réseau des bureaux de poste de l'activité bancaire. Les lignes managériales et d'expertises du réseau et de La Banque Postale seront regroupées et placées sous la coupe d'un management unique. Il est également prévu un alignement de l'organisation commerciale des sièges des deux entités.

La Banque Postale, avec sa DRH, fait figure de locomotive dans la déclinaison sur le terrain du projet. Cela ne va pas sans poser la question du devenir des autres activités au sein des bureaux de poste, de leur coexistence avec l'activité bancaire. C'est un point de vigilance pour FOCOM.

DES TRANSFORMATIONS LOURDES

Au-delà des questions de stratégie, la bancarisation des bureaux de poste entraîne des transformations importantes:

- ▶ La création de directions régionales et de directions de territoire à la place des anciennes DTELP, DCRB, DCB et groupements Enseigne. Cette nouvelle architecture entraînera automatiquement une reconfiguration des implantations et des zones d'intervention actuelles,
- ▶ Une évolution des fonctions respectives des périmètres Enseigne et La Banque Postale avec de nombreux changements de rattachement hiérarchique,
- ▶ En ce qui concerne les équipes Siège, un renforcement des équipes de la DRH unifiée Réseau La Poste/La Banque Postale. Les équipes commerciales seront réparties entre La Banque Postale (Direction commerciale) et le Réseau La Poste (Direction Marketing et commerciale).

CE QU'IL FAUT BIEN APPELER UN BOULEVERSEMENT CONCERNE PLUS DE 880 COLLÈGUES DONT PLUS DE 550 MANAGERS.

Pour FOCOM, cette transformation irait à l'échec si le management se sentait floué. À l'ambition de créer un réseau à priorité bancaire, La Poste doit en rajouter une autre, celle d'être exemplaire sur le plan humain en offrant des perspectives ou des solutions aux collaborateurs impactés par le projet et en jouant la carte de la transparence.

Jean-Yves MURA
Secrétaire départemental FOCOM Poste 06



Les 3 «Schtroumpfs» de FOCOM pour l'Enseigne 06 à contacter:

Jean-Yves MURA,
Secrétaire Départemental
Tél: 06 77 25 82 72
Email: jeanyves.mura@gmail.com

Jean-Paul CHABBERT
Responsable Enseigne 06
Tél: 07 87 82 73 74
Email: jpaul.chabbert@gmail.com

Jean-Jacques NEISIUS
Responsable cadres 06
Tél: 06 67 63 34 29
Email: focom.cadres06@laposte.net

LE RAPPROCHEMENT DE LA BANQUE POSTALE ET DU RÉSEAU LA POSTE DOIT, POUR RÉUSSIR, S'EFFECTUER DANS LE DIALOGUE ET LA TRANSPARENCE. IL NE SAURAIT LAISSER PLACE À L'ARBITRAIRE. FOCOM 06 Y VEILLERA.





LE RÉSEAU VU PAR JEAN-PAUL



LES ESC I !

Ce format de Bureau ne peut fonctionner que si les moyens humains sont bien présents. Or le constat qui remonte du terrain est que le réseau travaille encore et toujours à effectif tendu !!!!

Or le rapport de la M.T.L.P. donnait toute une liste de préconisations: qu'en est-il aujourd'hui ?

- ▶ Une visite médicale obligatoire pour un travail debout,
- ▶ Accompagnement par l'APACT et le MTLP essentiel,
- ▶ Utilisation de tous les îlots pendant la vacation,
- ▶ Installation d'un poste de travail assis pour LPM,
- ▶ Installation d'une ligne de confidentialité pour les îlots,
- ▶ Insonorisation quand un agent travail à proximité des TLS et des DAB,
- ▶ Amélioration des délais de dépannage/maintenance des automates
- ▶ Déploiement rapide du mobilier ergonomique testé et validé, avec les modifications préconisées.

LES ZONES DE MARCHÉ ET GDC PRO !

FOCOM réitère sa demande de dialogue tripartite: Réseau – Courrier – Syndicats. FOCOM demande la mise en place ou le maintien d'1 temps complet et non 0,50 PT Gestionnaire De Clients PRO par terrain. Sinon La Poste pourra continuer de se plaindre de ne rencontrer que 50% de ses PRO. FOCOM revendique la signalisation de guichets spécifiques PRO sur tous les sites de la zone de marché. Ensuite nous avons bien des questions:

- ▶ Quelle synergie, alors que le Courrier vient de se réorganiser en multicanal ?
- ▶ Le client va-t-il avoir un code client unique ?
- ▶ Y'aura-t-il établissement de fiches « saga » par l'Enseigne (pour attribution au compte client) ?
- ▶ Comment va fonctionner le commissionnement ?
- ▶ Comment réconcilier les directeurs Courrier et Enseigne qui se sont tirés dans les pieds depuis des années (heures de ménage, travaux bâtiments, clients, etc.) ?

En résumé FOCOM est très sceptique sur la viabilité de ce dossier.

LE POINT SUR LES RECOURS COMPLÉMENT POSTE

3 572 902 euros C'est ce que La Poste doit payer à 815 collègues.

Pour FOCOM, il ne s'agit pas d'un jeu. C'est de l'égalité des droits dont il est question: "à niveau de fonction égal, complément poste égal" et aussi une question de pouvoir d'achat !

En attendant, plus de 5000 salariés ont déposé, avec FORCE OUVRIERE, un dossier devant le Conseil des Prud'hommes de Paris. Avec FOCOM tu n'auras pas 1000,00 € à devoir déboursier pour que l'on s'occupe de ton dossier, comme le demande certaines O.S. concurrentes !!!

N'attend plus, contacte FOCOM ...

***Pour te défendre,
défendre tes intérêts
Adhère à
FO COM Poste 06***



JOURNÉES COMMERCIALES: LE TROP PLEIN !

La Poste est a accéléré le rythme de ses journées commerciales aux noms divers et variés:

- ▶journées privilèges de 1 à 3 jours consécutifs,
- ▶journées patrimoniales,
- ▶journées ou semaines dédiées aux pros.

Mais face aux efforts consentis par les personnels c'est le désert de la reconnaissance de La Poste:

Promotion ? - Commissionnement ? - Conditions de travail ? - Emploi ?

Nos dirigeants n'ont eux qu'un seul privilège: Celui de répondre à leurs revendications !



ESPACE CADRES



LE RÉSEAU: NOS REVENDICATIONS

Dans le cadre du processus de dialogue social qui a débuté fin avril, FO a revendiqué:

- ▶ Un processus transparent de recrutement pour les nouvelles fonctions en donnant la priorité aux managers en reclassement des filières concernées. FO a exprimé le souhait d'obtenir un point de situation périodique sur le sujet,
- ▶ La classification des emplois de directeur régional en Groupe C, à l'instar des DOTC du Courrier,
- ▶ Un plan d'accompagnement personnalisé pour chaque collaborateur en reclassement,
- ▶ Afin de préserver les perspectives de revalorisation salariale rattachées aux anciennes fonctions, la garantie pour les managers en reclassement de se voir proposer des postes comportant une fourchette de rémunération au moins égale à celle dont ils bénéficiaient déjà,
- ▶ Pour les détenteurs de véhicules d'entreprise, le maintien de leur véhicule, et à défaut, l'attribution d'une compensation financière conséquente. 7
- ▶ L'ouverture de négociation sur le statut des DET afin de prendre en compte l'élargissement de leur périmètre d'activité (activités bancaires) et leur nouvel environnement (gestion des risques déconcentrée au niveau du terrain) . Le « repesage » des postes s'impose,
- ▶ La possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de bénéficier d'un paiement en 2 fois (au lieu de 3 aujourd'hui sur une période de 6 mois) des primes de mobilité géographique et fonctionnelle.

TENTATIVES GROSSIÈRES ET MALADROITES:

Sous couvert des négociations relatives au chantier national sur l'organisation du travail, la direction des ressources humaines dévoile insidieusement ses cartes : parallèlement à un discours bon enfant digne du « monde des Bisounours », elle intègre spontanément et unilatéralement dans le projet d'accord sur ce chantier des mesures inacceptables pour FOCOM:

A titre d'exemple, elle indique qu'un cadre pourra effectuer **des remplacements sur des positions de travail d'exécution**. De même, elle semble vouloir généraliser le forfait jour pour l'ensemble des groupes A, les faisant ainsi passer de **23 ARTT à 10 JRS...**

Voici donc apparaître une conception de la bienveillance dont tous les cadres se passeraient volontiers ! FOCOM est donc intervenue pour que ces « mesures » disparaissent du projet d'accord. La vocation d'un accord n'est pas en effet de participer à la dégradation des conditions de travail des salariés. En agissant ainsi, nous sommes tous légitimes à nous interroger sur les véritables intentions de La Poste qui persiste à traiter avec légèreté le malaise des cadres.

Contactez-moi:

Tél: 06 67 63 34 29

Mail: focom.cadres06@laposte.net



Mr Christian LABITA vient d'être nommé Directeur Régional. C'est un **come back** pour ce cadre supérieur, qui a été

déjà DTELP 06 !!!!

Nous le connaissons donc bien et lui souhaitons de réussir sa toute nouvelle mission en lui rappelant simplement que **tout projet ne vaut que par l'acceptabilité sociale qu'il contient**.
A bon entendeur ...

TPAS ET AUGMENTATION ANNUELLE :

Vous êtes nombreux à nous faire remonter votre incompréhension sur le traitement réservé aux cadres qui choisissent de prendre un TPAS. Alors même que cette mesure d'âge est mise en avant par les différents métiers, La Poste explique que le déroulement de carrière n'est, en rien, affecté pendant la période de « non-activité » et continue ainsi normalement. Attention toutefois ! En effet, **les augmentations annuelles ne rentrent pas dans le champ de ce que La Poste qualifie de déroulement normal** si bien que vous êtes nombreux à découvrir qu'ayant pris un TPAS, **vous ne bénéficiez plus de votre augmentation annuelle...** Pour La Poste en effet, il faut avoir été apprécié pour en bénéficier. FOCOM ne manquera pas de revenir lors des prochaines négociations sur ce qui constitue une anomalie préjudiciable aux cadres.

À PART LA SURCHARGE DE BOULOT, L'ABSENCE DE VIE DE FAMILLE ET DES SALAIRES MÉDIOCRES, LA VIE DE CADRE EST PLUTÔT COOL.





LIAISONS SOCIALES



LES MINIMA SYNDICAUX

LES ASA FAMILIALES: RAPPEL

Tel salarié qui demande s'il peut bénéficier d'une ASA pour le décès d'un proche, on lui répond que seules les ASA naissance ou d'adoption sont de droit. Mais un petit tour du côté du Code du travail et de la convention collective rétablit la réalité du droit:

Article L3142-1: « Tout salarié bénéficie, sur justification et à l'occasion de certains événements familiaux, d'une autorisation exceptionnelle d'absence de:

- 1° « Quatre jours pour son mariage ;
- 2° Trois jours pour chaque naissance survenue à son foyer ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption. Ces jours d'absence ne se cumulent pas avec les congés accordés pour ce même enfant dans le cadre du congé de maternité ;
- 3° Deux jours pour le décès d'un enfant ;
- 4° Deux jours pour le décès du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité
- 5° Un jour pour le mariage d'un enfant ;
- 6° Un jour pour le décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une soeur. »

Article L3142-2 : « Les jours d'absence pour événements familiaux n'entraînent pas de réduction de la rémunération. Ils sont assimilés à des jours de travail effectif pour la détermination de la durée du congé annuel. »



LA POSTE ENGAGE DES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN "PACTE SOCIAL"

Dans un document préparatoire, l'entreprise qui emploie quelque 240.000 personnes, souligne être confrontée à "des mutations de grande ampleur", notamment avec le développement du numérique et une concurrence accrue. "Pour y faire face et préserver sa santé économique", l'entreprise doit passer par "des transformations profondes et rapides" dont la réussite dépendra notamment "de la capacité des postiers à s'inscrire dans ces évolutions".

L'entreprise rappelle les principaux objectifs de la négociation: investir dans "la formation, la mobilité et les évolutions professionnelles pour accompagner les postiers" dans les évolutions, développer des "organisations et régimes de travail agiles", améliorer les conditions de travail ou encore renforcer le dialogue social !!!

FOCOM est "perplexe" !!!!!!!!

Je soussigné, Mr Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Téléphone :

Mail :

Declare adhérer à la Fédération Syndicaliste FORCE OUVRIERE de la COMMUNICATION à partir du

A Nice , le



J'adhère...



Activité : Courrier Enseigne Autre

Etablissement :

Grade :

Fonction :

Fonctionnaire Salarié

Temps partiel : 50% 60% 70% 80% 90%

Signature :